#anguille #europe #repeuplement

Assurer le succès du repeuplement de l'anguille

Structure : ARA FRANCE

Associations Biodiversité

France

L'anguille européenne très abondante il y quelques décennies est actuellement affaiblie par de nombreux facteurs (pollution, turbinage…). Pour inverser la tendance, l'Europe et la France mettent en œuvre des actions pour réduire les sources de mortalité ou pour apporter un bénéfice à l'espèce.

Le repeuplement est en fait un transfert des jeunes anguilles, les civelles, des zones estuariennes vers les sites d'accueil, les habitats les plus favorables.

Ce transfert, fruit d'une étroite coopération entre pêcheurs, mareyeurs, scientifiques et services de l'État évite les mortalités liées à la migration. En activant des zones aux sources de mortalité réduite, le repeuplement doit permettre un bénéfice supérieur à la colonisation naturelle. Le but est de contribuer à augmenter le nombre de géniteurs sains qui regagnent la mer, le temps que les milieux et la qualité de l'eau soient restaurés. Le repeuplement, qui est pratiqué depuis des décennies dans les pays du nord de l'Europe, est accompagné d'un suivi

scientifique rigoureux en France.

Le repeuplement d'anguilles : une mesure de gestion nécessaire en Europe et en France

Le repeuplement demeure :

– une obligation européenne : le règlement CE n°1100/2007 impose aux pays de l'UE, de réserver 60 % de leurs productions civelières à des fins de repeuplement dans les eaux européennes ;

– un engagement national : le plan français de gestion de l'anguille (PGA), prévoit de réserver entre 5 et 10 % de la production nationale civelière au repeuplement sur les bassins versants français.

– une mesure d'urgence en attendant que les solutions à plus long terme prennent pleine mesure de leur efficacité.

La France est le principal pays fournisseur de civelles à l'échelle de l'Union Européenne.

Elle réserve 60% de sa production pour permettre aux Etats membres de réaliser leur repeuplement. Chaque année, conformément aux objectifs du PGA, entre 5% et 10% de la production nationale est alevinée dans divers bassins hydrographiques de notre pays, sur la façade atlantique.

Liens

https://repeuplementanguille.fr/